

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 65

présenté par  
M. Di Filippo

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Investissements d'avenir »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	50 000 000	0
Valorisation de la recherche	0	50 000 000
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
<b>TOTAUX</b>	50 000 000	50 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

les concentrer sur notre territoire.

Dans le programme d'investissement d'avenir, des crédits sont destinés à des chercheurs résidant à l'étranger. Or nous connaissons l'état de la recherche en France, le besoin dramatique de crédits, les

beaux projets que nous sommes capables de mener. Il apparaît fondamental que ces crédits soutiennent avant tout nos projets de recherche sur le territoire national.

Le programme « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche » porte notamment sur la mise en place d'« équipements structurants de recherche » et sur les « territoires d'innovation pédagogique ».

Il est important que ces projets puissent irriguer le développement dans tout le territoire. Pour cela, des moyens supplémentaires peuvent être nécessaires. Il faudra néanmoins s'assurer que ces projets seront répartis de façon équilibrée entre les grands centres métropolitains et les territoires périphériques, notamment les zones rurales, où il y a beaucoup de projets mais pas forcément les équipes pour aller chercher les subventions et qui ont besoin d'être accompagnés pour bénéficier des mêmes chances que les autres dans la compétition économique.

Cet amendement vise donc à transférer les crédits de l'action n°3 « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » du programme 422 « Valorisation de la recherche » à hauteur 50 000 000 d'euros, vers l'action n°7 « Territoires d'innovation pédagogique » du programme 421 « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche ».